



Commission Administrative Paritaire

Adjoints Techniques des Administrations de l'Etat

ministère de la transition écologique et solidaire - ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

**CAP du
15 janvier 2020**

**Dernière CAP « promotion
et mobilité » !!!**

(Ordre du jour : TA 2020 ; Mobilités
Intégrations ; Détachements et infos
sur réorganisations)



MTES / MCT-RCT

Vos élus CGT à la CAP :

Michel GUEDON , DDTM 17	michel.guedon@charente-maritime.gouv.fr
Daniel STRUNCK , DDT 57	daniel.strunck@moselle.gouv.fr
Pascal RAULT , SG MTES	pascal.rault@developpement-durable.gouv.fr
Franck THIERY , DDT 54	Franck.thiery@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Déclaration des élus CGT à la CAP des adjoints techniques des MTES - MCTRCT

le 15 janvier 2020

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les membres de la CAP

Cette CAP a pour ordre du jour principal les tableaux d'avancements 2020 : gestion de la misère avec des taux toujours aussi minables ! Taux au rabais qui génèrent du découragement et de la frustration pour les agents qui s'investissent dans leur mission. À ces maigres perspectives d'évolution du pouvoir d'achat s'ajoute la poursuite du gel du point d'indice – prévu jusqu'en 2022 inclus – la part des primes au mérite qui s'accroît et une retraite qui s'annonce de plus en plus indécente.

Projet de « régime universel » de retraites

Cette CAP se déroule dans un contexte de lutte contre le projet de « régime universel » de retraites par points qui pénalisera TOUS les salarié-e-s, du privé comme du public avec une baisse programmée du niveau des pensions.

En accord avec l'intersyndicale interprofessionnelle (CGT, FO, Solidaires, FSU et organisations étudiantes), les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires de la Fonction Publique ont appelé à poursuivre la mobilisation cette semaine. Non content d'appliquer sa politique d'austérité aux actifs, le gouvernement s'attaque aussi au pouvoir d'achat des futurs retraités. Car son projet de loi est d'abord budgétaire dans le but de faire de nouvelles économies sur le dos du monde du travail et des générations futures. Nous condamnons toute réforme qui obéit à une logique de marché.

Ce gouvernement avance tête baissée sans rien entendre de ce qui se passe dans notre pays.

La CGT est plus que jamais déterminée à obtenir le retrait de ce texte et à améliorer le système actuel. C'est le sens des propositions concrètes qu'elle fait depuis plusieurs mois pour augmenter les ressources de notre protection sociale.

Pour la CGT il n'est pas question de négocier les reculs sociaux. Nous invitons nos collègues, toutes catégories confondues, à se joindre aux futures mobilisations.

Loi dite « de transformation de la Fonction publique »

Cette CAP est la dernière qui pourra rendre un avis sur les tableaux d'avancements et sur les mobilités. Seules demeureront les CAP disciplinaires et de recours.

Lignes directrices de gestion (LDG)

Pris en application des articles 10 et 30 de la loi du 6 août 2019, le décret du 29 novembre 2019 permet l'établissement de lignes directrices de gestion (LDG) pour les déroulements de carrières, les promotions, les parcours et les mobilités. **C'est la porte ouverte à l'arbitraire, aux droits bafoués, c'est l'opacité à tous les**

niveaux ! Ce sont les mobilités fonctionnelles et/ou géographiques imposées, au seul motif de continuité de service, qui primeront sur tout, sans possibilité de recours en CAP.

Nous contestons ces lignes directrices de gestion dans leurs fondements, puisque venant en application de la loi dite « de transformation de la Fonction publique » dont nous demandons l'abrogation car elles entraîneront de nombreuses régressions en matière de droits collectifs des personnels.

À notre connaissance, certains ministères ont tenu des concertations sur les LDG applicables dans leurs périmètres sur des bases moins régressives que celles programmées par le MTES-MCTRCT ! Rappelons qu'au dernier CTM, la Secrétaire générale a refusé toute négociation avec les organisations syndicales (qui ont « claquer la porte »).

Pour la CGT, il ne sera pas question de servir de tampon, ni de cautionner ou justifier les décisions de l'administration auprès des agents.

Par contre, la CGT sera toujours présente aux côtés des agents pour les défendre.

Suppression de postes et de missions

La loi de transformation de la Fonction Publique c'est aussi l'accélération des suppressions d'emplois et la poursuite de l'abandon de nombreuses missions publiques via des restructurations, des externalisations, des privatisations, des transformations en établissements publics et des fermetures de services.

Les adjoints techniques, comme tous les agents de nos ministères, subissent les conséquences de la baisse des effectifs sur leurs missions, sur leurs conditions de travail, sur leur santé physique et psychique. L'État employeur en porte l'entière responsabilité.

La baisse de 2,7 % de la masse salariale 2020 par rapport à 2019 n'est pas cohérente avec les déclarations de la France sur le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, l'écologie et le logement, les transports, la sécurité, la prévention des risques naturels ou technologiques, le développement durable...

Pour la CGT, les agents de nos ministères ont toutes les compétences pour porter les politiques de transformation écologique indispensables et urgentes pour la survie de l'humanité. Il est nécessaire d'endiguer ces baisses d'effectifs et les transferts de missions.

Nos ministères doivent être dotés de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux. L'ensemble des personnels doivent être reconnus, rémunérés de façon à pouvoir vivre dignement et avoir un déroulement de carrière attractif.

Pour mémoire, le rapport du CGEDD indiquait en 2013 que 25 % des agents de catégorie C exerçaient des fonctions de catégorie B. Avec 900 postes étalés sur 5 ans (au lieu des 3 prévus initialement), le plan de requalification qui se finit en 2020 est largement insuffisant.

Les adjoints techniques demandent :

- un nouveau plan de transformation d'emplois de C en B, massif
- une augmentation du nombre d'avancements de grades et de promotions
- une augmentation de leur rémunération
- la possibilité de partir en retraite à 60 ans, avec l'assurance d'avoir une pension décente !

Nous vous remercions pour votre écoute,

Résultats de la CAP des adjoints techniques des MTES - MCTRCT du 15 janvier 2020

Les élus CGT et les élus FO ont fait lecture de leurs déclarations liminaires.

Ouverture de la CAP

Ouverture de la CAP des ATAE par Madame MABIT de la DRH

Secrétaire de la CAP : Madame LOURENCO v- Secrétaire adjoint : UNSA

Règlement intérieur et procès verbaux

Le règlement intérieur de la CAP et le procès verbal de la CAP du 13 juin 2019 ont été prouvés.

Intégrations

Nom Prénom	Service		Grade		Mode de prise en charge	Date d'intégration proposée	Avis	
	Origine	Accueil	Origine	Accueil			Service	CAP
BONHOMME Laurent	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	ENTPE	Adjoint technique de recherche et de formation	AT	Détachement	01/01/2020	F	F

Réorganisations (pour information)

La réorganisation du SG, de l'ENSM et de la DDT du Jura ont été portées à la connaissance des membres de la CAP à titre d'information.

Détachement hors périmètre

Nom Prénom	Service		Grade		Date proposée	Observations	Avis	
	Origine	Accueil	Origine	Accueil			CAP	CAP
BOURDEAU Fabien	Ville de Montpellier	ONCFS	ATTP 2	ATP2	01/01/2020	Détaché sur contrat depuis le 01/07/2019	F	F

Mobilités cycle 2020-3

Nom Prénom	Grade	Service d'origine	service d'accueil	Avis des services			Observations
				Origine	Accueil	CAP	
NOTOT Denis	ETST	CEREMA NORD PICARDIE	DREAL HAUTS DE FRANCE	F	F	F	Détachement intra MTES
CHICHERI-NIOT Sophie	ATPE	AFB	CEREMA DTERNC	F	F	F	
MAGAUD Christophe	ATT 1ère classe	CMVRH CVRH/NANTES	DDT 04	F	F	F	Détachement sous réserve ARL*

* ARL : autorisation de recrutement local

Détachement dans l'emploi fonctionnel d'APST2

Service	Nom Prénom	Grade de détachement	Avis du Service	Observations
SG	BOBECHE Joseph	ATP1	F	au 1 ^{er} janvier 2020
DDT 36	AUBRUN Alain	ATP2	F	au 1 ^{er} mai 2019
DGAC	BOUTONNET Olivier	ATP1	F	au 1 ^{er} janvier 2019
DDT 68	MILANI Eric	ATP1	F	au 1 ^{er} janvier 2020
DREAL Nouvelle Aquitaine	LELONG Alain	ATP2	F	au 1 ^{er} février 2019
Liste complémentaire				
IFSTTAR	ZERBIB Patrick	ATP2		Liste complémentaire 1
SG	MOLLARET Gilles	ATP1		Liste complémentaire 2

Détachement dans l'emploi fonctionnel d'APST1

Service	Nom Prénom	Grade de détachement	Avis du Service	Observations
IFSTTAR	COIRIER Gilles	APST2	F	au 1 ^{er} janvier 2019
SG/DAF/SAS/SET4.3	BOIREAU Thierry	APST2	F	au 1 ^{er} janvier 20120

Tableaux d'avancements au titre de 2020

N.B. : les résultats seront officiels après signature et publication sur le site intranet du ministère

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (ATP2)

Les conditions statutaires

Peuvent être nommés au choix au grade d'ATP2 par voie d'inscription sur tableau d'avancement les **adjoints techniques (AT) ayant atteint le 5ème échelon** et comptant **au moins 5 ans** de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.

Les textes de référence

- Décret n° 2016-580 du 11/05/2016
- Décret n°2006-1761 du 23/12/2006 modifié notamment par le décret n° 2016- 1084 du 03/08/2016

Les informations précédente CAP au titre de 2019

Nombre de promouvables : 60
Nombre de proposé : 20
Nombre de postes : 12

Age moyen des promus : 50 ans

Ancienneté moyenne dans le grade : 19 A 6 M 25 J

La CAP émet un avis, c'est toujours le DRH qui tranche.
Pour connaître les modalités de reclassement suite au changement de grade et le déroulement de carrière dans le nouveau grade : contactez vos élu-e-s CGT

12 avancements au titre de 2020

NOM PRÉNOM	SERVICE
LANCA Joao	AC SG
BEHILIL Laid	AC SG
NZUSSING Delphine	DREAL NORMANDIE
BRAUN Christophe	CEREMA
GUELLAB Louisa	DDT 25
FAUGLOIRE Steve	DDTM 62
MARIE-SURELLY Victoire	DEAL MARTINIQUE
TAOFIFENUA Leone	
SEO Petolo Sanele	DGAC SEAC WALLIS
ASI Sosefo	
DE LIMA Daniel	ONCFS
ANDYPAIN Alain Adelaide	PN GUADELOUPE

Tableaux d'avancements au titre de 2020

N.B. : les résultats seront officiels après signature et publication sur le site intranet du ministère

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (ATP1)

Les conditions statutaires

Peuvent être nommés au choix au grade d'ATP1 par voie d'inscription sur tableau d'avancement les **ATP2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon** et comptant **au moins 5 ans** de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.

Les textes de référence

- Décret n° 2016-580 du 11/05/2016
- Décret n°2006-1761 du 23/12/2006 modifié notamment par le décret n° 2016- 1084 du 03/08/2016

Les informations précédente CAP au titre de 2019

Nombre de promouvables : 225

Nombre de proposé : 91

Nombre de postes : 11

Age moyen des promus : 59 ans

Ancienneté moyenne dans le grade : 15 A 7 M 22 J

La CAP émet un avis, c'est toujours le DRH qui tranche.

Pour connaître les modalités de reclassement suite au changement de grade et le déroulement de carrière dans le nouveau grade : contactez vos élu-e-s CGT

12 avancements au titre de 2020

NOM PRÉNOM	SERVICE
WILHEINE Daniel	DGITM
THEBAULT Nathalie	SG/DAF/SAS
AGODOR Victor	
LEMOINE Loic	DDTM 35
JOANNIER Elisabeth	DDT 57
GUSTIAUX Robert	DDTM 62
FLECHE Yannick	DRIEA
SANCHEZ Brigitte	DDTM 66
TAPACHES Jean-François	DEAL LA REUNION
ROUEDE Christophe	ENSM
GUILBAUD Brigitte	
PALAMEDE Patrick	ENSA

**+12% de versement aux
actionnaires CAC40 !
2019 est un record.
Et Macron parle d'un
problème de financement
des retraites !**

**Toutes et tous en grève et dans les manifestations
pour obtenir le RETRAIT du contre-projet de loi
du gouvernement !**

BULLETIN D'ADHESION

à remettre à un militant CGT de ton Service ou à un élu CGT à la CAP

Nom : Prénom : Indice :

Service, Établissement : Adresse :

.....

..... **Signature**

NOTA BENE : dorénavant les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôt (66 %)

ou adhérez en ligne : <http://www.snptas-cgt.net>